

Service d'aide à domicile

le C.C.A.S. de MURET, propose un service prestataire d'aide à domicile pour lequel il a obtenu un agrément qualité sous le numéro 2006-2.31.179 en date du 28 décembre 2006 et une autorisation CROSMS délivrée le 23 juin 2008.

Le service d'aide à domicile s'adresse à toutes les personnes résidant à Muret/Ox et Estantens:

- Agées de 60 ans et plus
- En situation de handicap
- En situation temporaire difficile : sortie d'hospitalisation...

Sa mission essentielle est d'assurer une aide matérielle, relationnelle et sociale à ses bénéficiaires. Il s'agit d'aide à l'entretien du logement occupé par le ou les bénéficiaires et d'aide à la personne pour les activités ordinaires de la vie et les actes essentiels lorsque ceux-ci sont assimilés à des actes de la vie quotidienne.

En fonction de l'évaluation de votre situation personnelle, ces prestations peuvent comprendre un :

- accompagnement et une aide dans les activités ordinaires de la vie quotidienne (entretien du logement et du linge, courses, préparation des repas,...),
- accompagnement et une aide dans les actes essentiels de la vie quotidienne (une aide à : la toilette simple non prescrite par un médecin et ne relevant pas de soins d'hygiène ou de santé de la compétence de l'infirmière ou de l'aide-soignante, la mobilisation, une aide à la prise des repas, une aide aux fonctions naturelles, ...)
- accompagnement et une aide dans les activités de la vie sociale et relationnelle (sorties, démarches administratives simples,...).

Les tarifs en vigueur des prestations proposées sont affichés dans les locaux administratifs du service. Ils sont réévalués annuellement

La prise en charge financière peut être assurée, selon la situation du bénéficiaire, par :

- le Conseil Général, pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie,
- la caisse de retraite principale, la mutuelle ou la CPAM, pour l'aide à domicile.

La participation financière est calculée en fonction des ressources du bénéficiaire. C'est la notification de l'organisme financeur qui précise la durée de la prise en charge, sa participation financière et le montant à la charge du bénéficiaire.

.

Le service prestataire du C.C.A.S. est chargé de vous aider à constituer votre dossier. Afin de recevoir toutes les informations utiles et connaître les pièces à fournir, vous pouvez soit contacter le service par téléphone au 05.61.51.90.50 soit encore vous présenter directement au C.C.A.S. situé 1, avenue de l'Europe à MURET.